



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe de l'Entreprise du Hainaut

Division de Charleroì

1 2 JUIN 2019

N° d'entreprise : 0723 851 414

Nom

(en entier): PHARMA BURY & CO

(en abrégé):

Forme légale : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège: Rue du Bois d'Hamal, 30, 7134 LEVAL-TRAHEGNIES

Objet de l'acte: PROJET DE FUSION

DESCRIPTION DE L'OPERATION ENVISAGEE

La société Pharma Bury sera, au moment de l'opération proposée aux assemblées générales respectives des deux sociétés, en possession de 100% des parts de la société Pharmaquet.

Dans le cadre de la simplification de la structure du groupe de sociétés et d'une meilleure visibilité des patrimoines, les gérantes de la société Pharma Bury souhaitent rassembler en son sein le patrimoine de la société Pharmaquet. De même, le Conseil d'Administration de la société Pharmaquet considère que la position de la société dans le groupe ne présente plus d'intérêt sans celle de Pharma Bury. La fusion permettra également d'une part supprimer des frais de fonctionnement récurrents, de donner une meilleure visibilité du patrimoine pour les banques et autres tiers et d'autre part, de respecter le droit des sociétés quant au nombre d'actionnaires d'une société anonyme.

Les gérantes de Pharma Bury et le Conseil d'administration de Pharmaquet ont donc décidé de proposer à ses Assemblées Générales respectives de procéder à une fusion par la réunion de toutes les parts en une seule main.

L'opération envisagée consiste à transférer par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société Pharmaguet à la société Pharma Bury.

Cette opération entraînera donc la dissolution immédiate et sans liquidation de la société Pharmaquet. L'opération n'entraîne pas la création d'actions nouvelles.

- 1.DESCRIPTION DES SOCIETES IMPLIQUEES DANS LA FUSION.
- 1.1La société absorbante : Pharma Bury & Co SPRL

La société à responsabilité limitée Pharma Bury ayant son siège social rue du Bois d'Hamal, 30 à 7134 Leval-Trahegnies est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0723.851.414.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

-l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières et plus principalement d'actions, obligations ou titres généralement quelconques, cotés ou non en bourse, la prise de participation financière dans les sociétés de droit belge ou étranger. Cette activité sera exercée exclusivement pour le compte propre de la société ;

-l'acquisition, la création et l'exploitation d'une ou plusieurs officines ;

- -la fabrication et le commerce de tous produits de pharmacie, de biothérapie, de diététique et de soins de santé ;
 - -la livraison et le transport de médicaments ;
 - -l'exécution de toutes prescriptions médicales s'y rapportant ;
- -le commerce de tous produits homéopathiques, phytopharmaceutiques herboristerie et bandagisterie, ainsi que les produits vétérinaires mais aussi les produits de cosmétiques et la parfumerie, les produits d'optique ;
 - -la vente et la location de tout matériel médical et accessoires ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

La société pourra agir tant pour son compte propre que pour compte de tiers, directement ou à titre de commissionnaire.

La société pourra prendre des mandats d'administrateurs et de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sein ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

L'actionnariat actuel est réparti de la manière suivante :

-BURY Amélie : 15 parts -BURY Manon : 15 parts -BURY Bernard : 70 parts

1.2La société absorbée : Pharmaquet S.A.

La société anonyme Pharmaquet, ayant son siège social rue Albert ler , 2 à 6150 Anderlues, est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0447.270,364.

La société a pour objet social :

Toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à :

- -L'achat et la vente d'officines pharmaceutiques, y compris le conseil, l'expertise et l'étude de marché, pour son compte et pour le compte de tiers ;
 - -L'exploitation d'officines pharmaceutiques, d'orthopédie, de bandagisterie, de droguerie et d'optique ;
 - -L'exploitation de tous laboratoires de recherche et d'analyses ;
- -La représentation, le courtage, la fabrication, le conditionnement, la commercialisation et le commerce de gros et de détail de tous les produits médicamenteux, allopathiques ou homéopatiques, diététiques, d'herboristerie, de droguerie, d'optique, d'hygiène, de parfumerie, de cosmétiques et de tous produits d'alimentation et d'entretien pour bébés ;
- -La fabrication, la commercialisation et le commerce de gros ou de détail de tous matériel de laboratoire, de cabinet médical, d'officine pharmaceutique, d'orthopédie, de droguerie et d'optique ;
- -L'acquisition, la construction, la transformation, la restauration, la mise en valeur, la vente, le courtage, la location, la gestion de tous immeubles ;

Elle pourra également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, à toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, ou de nature à favoriser la société.

Elle peut également acquérir, reprendre, exploiter, céder, construire, louer, vendre, échanger toutes propriétés mobilières et immobilières, ainsi que tout matériel et installation.

L'actionnariat actuel est détenu en intégralité par la SPRL Pharma Bury & Co, soit 125 actions.

2. DATE DE PRISE D'EFFET DU POINT DE VUE COMPTABLE.

La présente opération assimilée à une fusion par absorption et consistant dans le transfert, par suite d'une dissolution sans liquidation, de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société Pharmaquet à la société Pharma Bury, prendra effet le 1er mai 2019.

Ceci signifie que les opérations de la société Pharmaquet seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies par la société Pharma Bury & Co à partir de cette date.

Réservé au Moniteur belge



3. DROITS SPECIAUX

Toutes les actions formant le capital de la société absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celle-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer dans la société bénéficiaire des actions conférant des droits spéciaux.

4. AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés concernées.

5. REGIME COMPTABLE ET FISCAL DE LA FUSION

La fusion sera réalisée avec effet au 1er mai 2019 sous le régime de la neutralité comptable sur base de situations comptables intermédiaires au 30 avril 2019 approuvées par leurs assemblées générales ordinaires respectives et sur base des états comptables intermédiaires des deux sociétés arrêtés au 30 avril 2019. Ces états comptables seront établis selon les mêmes méthodes et selon la même présentation que les derniers comptes annuels et ont été présentés lors des assemblées générales respectives de proposition de fusion.

Comme indiqué ci avant, il s'agit d'une opération assimilée à une fusion visée par l'article 719 du code des sociétés.

Cette opération est réalisée avec effet au 1er mai 2019 sur base des situations intermédiaires arrêtées au 30 avril 2019.

Les gérantes de la SPRL Pharma Bury & Co et le Conseil d'Administration de la SA Pharmaquet considèrent que l'opération répond bien à des besoins légitimes de caractère financier ou économique.

6. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

- 6.1.Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la SPRL Pharma Bury & Co.
- 6.2. Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion de la manière telle que présentée ci-avant, sous réserve de l'approbation de ce projet par l'assemblée générale, en respectant les prescriptions légales et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés.

Les soussignés se communiqueront toutes informations utiles de même qu'aux actionnaires de la manière prescrite par les dispositions légales applicables à la présente opération de fusion.

Les éléments et données échangées dans le cadre de ce projet sont confidentiels.

Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à respecter ce caractère confidentiel. Les docu¬ments échangés sont numérotés et repris dans un inventaire.

- 6.3. Le présent projet sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la société à absorber et à l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce, et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés, étant entendu que le gérant et les administrateurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que la date de cette approbation puisse être le 31 juillet 2019.
- 6.4. Le présent texte est établi, le 29 mai 2019, à Leval-Trahegnies, en original, chaque version étant équivalente, aux fins d'être déposé aux greffes des tribunaux de commerce de Charleroi, et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés.
- 6.5. La société donne pouvoir à LD Comptafisc SPRL ayant son siège d'exploitation Rue de la Vallée, 69 A à 6120 NALINNES, avec pouvoir de subdélégation, pour effectuer ce dépôt.

Enfin et conformément à la loi, les organes des sociétés visées convoqueront leur assemblée générale respective chez le notaire Serge Barbusiaux avec la fusion faisant l'objet du présent rapport à l'ordre du jour.

Fait à Leval-Trahegnies, le 29 mai 2019, en quatre exemplaires, un pour chaque société et deux pour les greffes des tribunaux de commerce de CHARLEROI.

BURY Amélie Gérante

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).